



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Archives nationales

Question écrite n° 32353

Texte de la question

M. Philippe Folliot * souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur le choix du site du nouveau centre des Archives nationales. Chacun sait toute l'importance du rôle que jouent les Archives nationales en matière de sauvegarde et de collecte de documents parmi les plus importants de notre histoire. Ces témoignages du passé se doivent d'être à la fois préservés et accessibles. Afin de remplir pleinement cette mission, un nouveau centre des Archives nationales est en projet. Malheureusement, aucun site n'a encore été officiellement choisi pour l'accueillir. Sans cette annonce, les crédits inscrits au budget de son ministère sont de peu d'effet. Il demande donc au Gouvernement dans quels délais l'annonce officielle du site retenu pour implanter le nouveau centre des Archives nationales sera faite, permettant ainsi de concrétiser l'engagement budgétaire pris par le Parlement.

Texte de la réponse

Le Président de la République et le Gouvernement ont décidé la construction d'un nouveau centre des Archives nationales qui sera localisé sur le territoire de la commune de Pierrefitte, au terminus de la ligne 13 du métro, à proximité immédiate de l'université de Paris VIII - Saint-Denis. Ce nouveau centre, d'une capacité de 320 kilomètres, aura vocation à accueillir l'ensemble des archives centrales de l'État depuis 1790 et permettra de faire face aux versements des trente années à venir. Les archives de l'Ancien régime et le minutier central des notaires parisiens resteront sur le site du centre historique des Archives nationales, dans le Marais. Le principe de la rénovation de ces bâtiments historiques est arrêté, même si leur rénovation ne pourra être pleinement menée à bien qu'après l'ouverture du nouveau centre et le déménagement des archives qui doivent le rejoindre. Un usage sera conservé au site de Fontainebleau, où seront regroupées des archives sérielles susceptibles de faire l'objet d'une communication à distance. Dès cette année, les études de programmation seront achevées et il sera procédé au choix du maître d'oeuvre. La livraison du nouvel équipement est prévue pour 2009. Parallèlement, sera conduite la réflexion sur l'organisation et le statut des Archives nationales dans leur nouvelle configuration.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Folliot](#)

Circonscription : Tarn (3^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32353

Rubrique : Archives et bibliothèques

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 janvier 2004, page 423

Réponse publiée le : 20 avril 2004, page 3057